LUMIÈRE SUR
LE PROJET SOLAIRE DE CHAGNY

OCTOBRE 2018

C'est avec la volonté commune de faire de notre territoire un lieu de production d'énergie renouvelable que le projet solaire de Chagny est né. Un site a été identifié par le Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets - SMET 71- et la Ville de Chagny : l'ancienne décharge de Chagny La Croissante. Fermé depuis 1995, ce site est aujourd'hui prêt à accueillir une nouvelle activité. Des panneaux photovoltaïques pourraient prochainement y être installés.

Actuellement en phase de conception avec l'expertise technique d'EDF Renouvelables, le spécialiste français des énergies renouvelables, ce projet s'ouvre aujourd'hui à tous les habitants. Le SMET 71, la Ville de Chagny et EDF Renouvelables vous proposent de prendre part aux réflexions. Ce document vous présente les éléments clés du projet ainsi que les différentes modalités de participation.

Au plaisir d'échanger avec vous !

UNE CONCEPTION SOUCIEUSE DU MILIEU NATUREL ET HUMAIN

Environnement proche, paysage, biodiversité, sol, options de raccordement... Autant d'études menées en amont pour définir la solution technique la plus adaptée au territoire. Objectif : concevoir des installations robustes et efficaces, neutres pour les activités voisines et qui préservent le milieu naturel.

Ainsi, le projet solaire de Chagny prévoit le maintien de la ceinture arborée existante pour intégrer l'installation dans le paysage et assurer la continuité écologique. La pérennité du sous-sol est également garantie par un système de fondation sans forage. Les structures solaires seront ancrées grâce à des poutres bétonnées stables posées au sol, appelées longrines.

EN CHIFFRES

Une mise en service à l'horizon :

2021

20

Une durée de vie des panneaux de + de **20 ans**

8,4 ha
de surface totale

4,18 MégaWattcrètes
de potentiel de production soit l'équivalent de la consommation électrique (chauffage inclus) de **2100 personnes**, soit 37% de la population de Chagny.

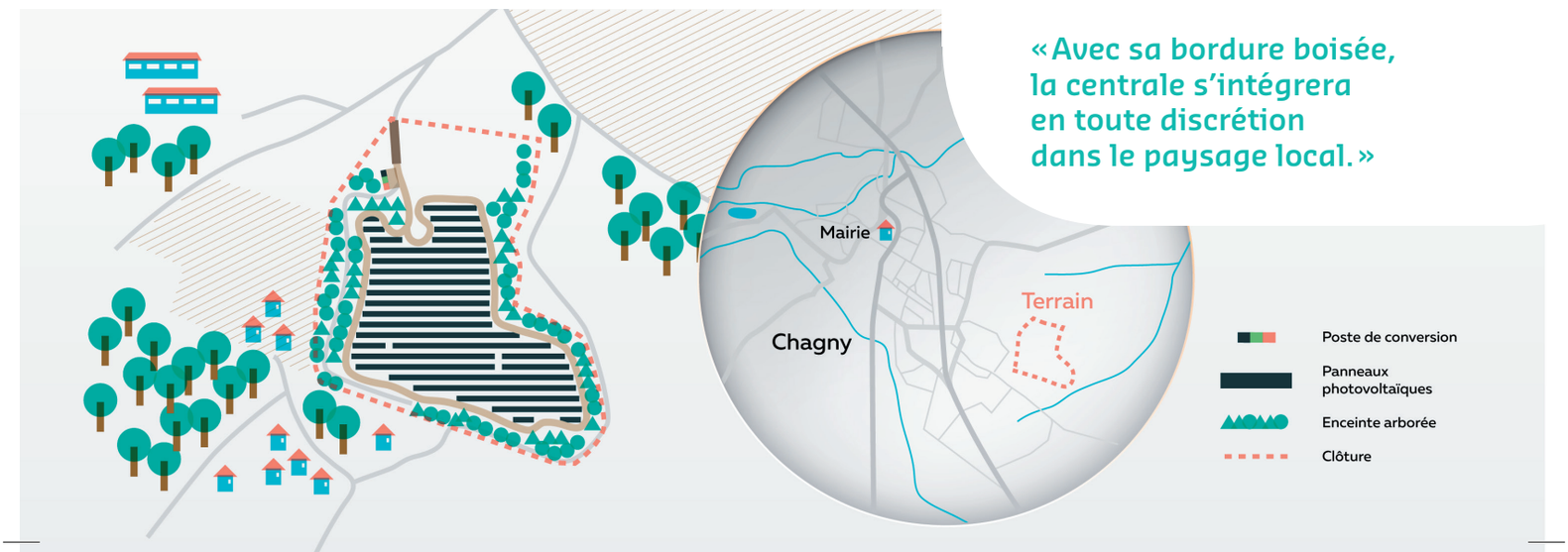

« Avec sa bordure boisée, la centrale s'intégrera en toute discrétion dans le paysage local. »

ON VOUS ÉCLAIRE...

LE PHOTOVOLTAÏQUE EN 3 MOTS

PROPRE

L'électricité photovoltaïque utilise les rayons du soleil, elle repose donc sur une source d'énergie propre et naturelle. Aujourd'hui, un panneau a une durée de vie de 20 à 30 ans.
Et il faut compter 1 à 3 ans seulement pour qu'un panneau produise autant d'énergie qu'il en a consommé pour sa construction, son installation et son recyclage.

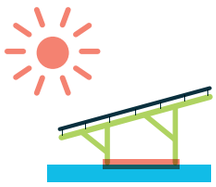

EFFICACE

L'énergie photovoltaïque est produite avec la lumière et non la chaleur. Ce qui explique que même dans les régions au climat tempéré, les panneaux photovoltaïques produisent !

RECYCLABLE

La grande majorité des panneaux solaires installés en France sont composés à 75% de verre et pour le reste d'aluminium, de cuivre et d'argent ; des matériaux courants. Ainsi, les panneaux sont aujourd'hui recyclés à plus de 95%.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1• La production d'électricité : le rayonnement solaire sur les panneaux photovoltaïques est transformé en courant électrique continu acheminé vers un onduleur.

2• La transformation du courant : l'onduleur convertit cette électricité en courant alternatif compatible avec le réseau électrique.

3• L'utilisation de l'électricité : un transformateur élève la tension avant l'injection de l'électricité par câbles souterrains jusqu'au réseau public.

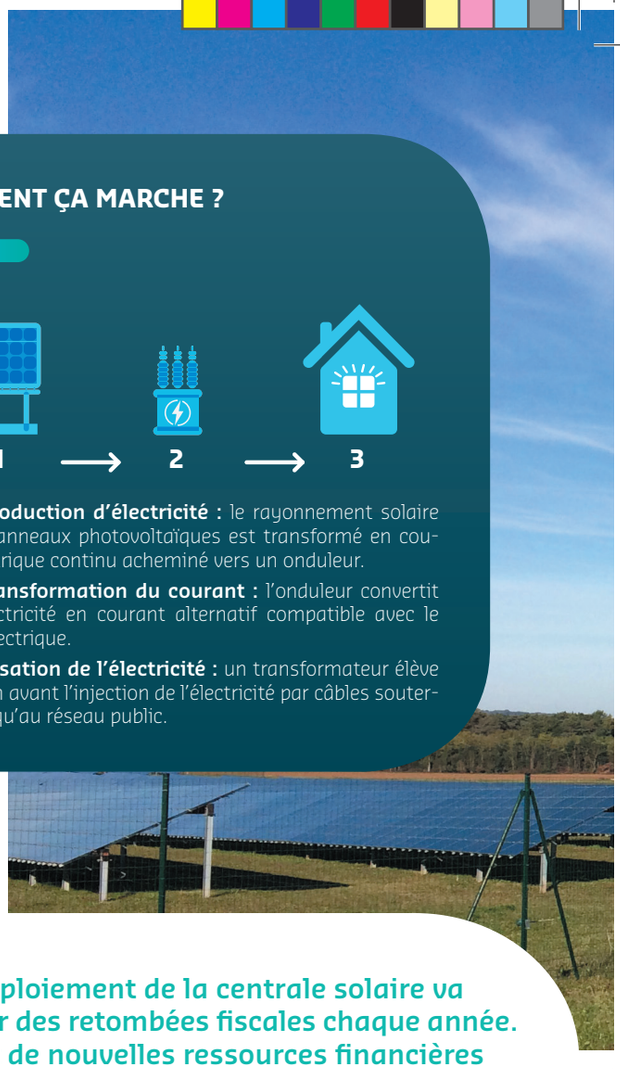

« Le déploiement de la centrale solaire va générer des retombées fiscales chaque année. Autant de nouvelles ressources financières pour le territoire. »

EN PRATIQUE

QUI FAIT QUOI ?

La Ville de Chagny est propriétaire des terrains.

Dans le cadre de sa compétence « traitement des déchets », le **SMET 71** est responsable du suivi de ce site pendant 30 ans.

EDF Renouvelables, mandaté par le SMET 71, assure la conception du projet en lien étroit avec le SMET 71 et la Ville de Chagny. Il a également en charge le financement des installations, l'exploitation et la maintenance du site, puis son démantèlement.

QUEL RÔLE POUR LES HABITANTS ?

L'équipe projet a souhaité mettre en place une phase d'information et de concertation volontaire en amont du projet final avec différents supports et temps d'échanges ouverts à tous :

- Stand sur le marché de Chagny le **dimanche 4 novembre**.
- Soirée de rencontre le **lundi 5 novembre** à 18h30 à Chagny (salle de réception en Mairie).
- Mise à disposition d'un mail - contact@smet71.fr - et d'un registre à la Mairie de Chagny.
- Informations à toutes les étapes du projet sur le site internet de la Mairie de Chagny et du SMET 71.

A l'issue de cette phase, qui durera jusqu'à fin novembre, un bilan de vos questions, remarques et propositions éventuelles sera réalisé et un retour sera effectué aux personnes intéressées par le projet.

LES ÉTAPES CLÉS

2018 :
Octobre-Novembre :
Finalisation des études
et concertation du public
Décembre :
Finalisation du projet
et montage du dossier

2019 :
Instruction du dossier par les différents services de l'Etat et enquête publique

2020 :
Obtention des autorisations
et installation du projet

Horizon 2021 :
Mise en service du site

Crédit photo © Bertrand Noel - Jennifer Ménagé

VOTRE CONTACT

Laure de Vriendt, ingénieur projets
chez EDF Renouvelables
01 40 90 28 10
Laure.devriendt@edf-en.com
ou contact@smet71.fr

SMET71 — Ville de CHAGNY — EDF renouvelables